

Collège Pierre Martin  
33420 RAUZAN

## Notre projet...

Une classe « Olympique »



## Leur rêve....

Partir en 2008 aux JO de PEKIN  
Supporter nos athlètes.

Site internet : <http://rauzanpekinjo2008.free.fr>

## Contacts

Mme FARGES Nathalie : Professeur EPS et professeur principal de la classe

Téléphone : 05.56.71.86.73

Mail : [bernard.farges@wanadoo.fr](mailto:bernard.farges@wanadoo.fr)

Mme MARMOUSEZ Nathalie : professeur EPS

Téléphone : 05.56.23.01.86

Mail : [mmnjc.marmousez@wanadoo.fr](mailto:mmnjc.marmousez@wanadoo.fr)

M ORENSANZ Gilbert : professeur de Mathématiques

Téléphone : 05.57.84.18.67

Mail : [orensanz-g@wanadoo.fr](mailto:orensanz-g@wanadoo.fr)

M BEYLIER Philippe : Principal du collège Pierre Martin

33 420 RAUZAN

Téléphone : 05.57.84.73.50

Fax : 05.57.84.73.59

**Objet** : présentation succincte de notre projet « classe olympique ».

Tenant compte des nouvelles orientations en matière de politique jeunesse du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la direction nationale de l'U.N.S.S, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde, le collège Pierre Martin de RAUZAN travaille sur réalisation d'un projet qui s'articule parfaitement autour des différents objectifs mis en place par ces institutions.

Nous sommes partis d'un souci qui nous anime tous : la réussite de nos élèves. « Ne laisser personne au bord du chemin » telle est notre volonté, au regard du plan académique de l'Académie de Bordeaux. Nous nous sommes donc lancés dans un projet : créer une classe (à partir de la 5<sup>ème</sup>) dont le fil conducteur serait : un intérêt commun à tous les élèves. Le thème retenu a été celui du sport.

Tous nos élèves de 6<sup>ème</sup> ont eu la possibilité d'intégrer cette classe. L'inscription s'est faite sur la base du volontariat à condition que l'élève accepte d'être licencié à l'U.N.S.S pendant 3 ans, d'avoir une heure d'E.P.S en plus par semaine et, dans la mesure du possible, d'être licencié dans un club sportif en dehors du collège. De plus, il lui est demandé de travailler sur les différents aspects du sport de haut niveau, sur l'olympisme, sur le dopage..., sur l'étude d'un pays : sur ses aspects historiques, culturels, économiques et sociaux. Aussi nous sommes ouverts à la possibilité d'un échange entre jeunes chinois et rauzannais.

L'objectif visé, sur les 3 ans, est : le passage dans les classes supérieures pour toute la classe (pas de redoublement) et la préparation d'une orientation positive.

Pour cela, la classe est considérée comme une équipe et fonctionne comme telle, avec ses points forts et ses points faibles. Entraide, soutien, solidarité et cohésion en sont les maîtres mots.

Pour souder encore plus le groupe, un super projet est né : aller supporter les sportifs français aux Jeux Olympiques à Pékin au mois d'août 2008.

Pour cela nous avons fait appel à des sportifs de la région pour parrainer notre action. Caroline DELAS et Tony ESTANGUET nous ont fait l'honneur d'accepter cette tâche.

Nous allons également travailler en étroite collaboration avec les clubs dans lesquels nos élèves pratiquent, ainsi que les comités, les ligues et les fédérations.

Une fois que l'on connaîtra le nom des sportifs qualifiés pour les J.O, nous engagerons une correspondance (via internet) entre nos élèves et ces champions. Relation qui pourrait se concrétiser par une rencontre (à l'I.N.S.E.P par exemple).

Différentes actions sont organisées pour financer ce projet dont la réalisation d'un site internet qui va nous permettre d'aller à la recherche de sponsors et de partenaires.

Adresse du site : <http://rauzanpekinjo2008.free.fr>

Nous espérons que ce projet, certes ambitieux mais tellement enrichissant, attirera toute votre attention et que nous pourrions compter sur votre soutien.

## **Historique de l'évolution de notre projet**

**Septembre 2005** : Début de l'année scolaire  
Début du projet : 28 élèves concernés.

**Octobre 2005** : Participation à la « Grande Brocante » de RAUZAN : tenue d'un stand de vente d'objets pendant 2 jours.

**Novembre 2005** : Création de l'association « Rauzan Pékin J.O 2008 » par les parents des élèves de la classe.

Ouverture d'un compte au Crédit Agricole de Rauzan pour que les parents cotisent 15€ par mois pendant les 32 mois qui nous séparent du départ.

**Décembre 2005** : Ventes de calendriers par les élèves de la classe, aidés par tous les élèves volontaires du collège .

**Janvier 2006** : Début du travail sur la création d'un site internet.

Contacts avec des sportifs de la région pour parrainer notre action ; Caroline DELAS, originaire de LANGON ayant participé au J.O d'ATHENES et Tony ESTANGUET originaire de PAU et double champion olympique acceptent de parrainer le projet.

**Février 2006** : Présentation de notre dossier à la Direction Régionale de Jeunesse et Sports, au Conseil Régional d'Aquitaine, au Conseil Général de Gironde, à la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde, à l'Inspection Académique de la Gironde et au Comité Départemental Olympique lors d'une conférence débat sur les nouvelles orientations en matière de politique jeunesse menées par les différentes institutions en présence.

**Mars 2006**: Organisation d'une tombola lors du loto du collège

**Avril 2006** : Participation à la « Grande Brocante » de RAUZAN : confection de repas et tenue d'un stand de vente de vêtements d'occasion.

Présentation de notre projet au près d'une délégation chinoise en visite à RAUZAN dont le vice premier ministre de la République de Chine faisait partie. Projet accueilli avec enthousiasme et promesses de nous trouver un collège de PEKIN prêt à accepter de faire un échange avec RAUZAN.

Notre site internet est visitable : <http://rauzanpekinjo2008.free.fr>

**Mai 2006** : Participation au forum des associations à Flaujagues, organisé par Castillon.

Présentation de notre projet à la Fédération Nationale de Natation et à la Fédération Nationale de Badminton.

Organisation d'un repas champêtre à Sainte Florence en juin.

**Juin 2006** : Repas Champêtre à Ste Florence.

**Juillet, Août, Septembre** : Recherche et prise de contact auprès de sponsors locaux, régionaux et nationaux acceptant de soutenir notre projet. Certains seront publiés sur notre prochain calendrier.

Organisation de la prochaine Brocante de Rauzan : confection de repas et stand « vide grenier » sur 2 jours.

**Octobre 2006** : Participation pour la 3<sup>ème</sup> fois à la Grande Brocante de RAUZAN : confection de repas le samedi (180 repas) et le dimanche (300 repas) et vente d'objets façon « vide grenier ».

**Novembre 2006** : Création et impression du calendrier 2006/2007.

Travail de réactualisation du site internet.

**Décembre 2006** : Vente des calendriers par les élèves de la classe aidés par tout le collège.

**Janvier 2007** : Prise de contact avec le Comité Départemental Olympique.

Rendez-vous avec Mr MARTY, Conseiller Général de la Communauté de Commune de Castillon pour défendre notre dossier au Conseil Général de la Gironde

Prise de contact avec Mr GARRAUD, Député de la circonscription de Libourne.

**Février 2007** : Création d'un Power Point à partir de notre dossier.

Interview dans différents journaux régionaux.

**Mars 2007** : Présentation de notre projet lors des Assemblées Générales du Crédit Agricole à Sauveterre et Rauzan.

**Avril 2007** : Participation pour la 4<sup>ème</sup> fois à la Grande Brocante de Rauzan : confection de repas le samedi (200 repas), le dimanche (260 repas) et le lundi (260 repas).

Prises de contact avec les Agences de Voyage.

# *SOMMAIRE*

## *Quel est notre projet ? Nos motivations*

- ❖ *Quel est notre projet ? Nos motivations.* *page 7*
  
- ❖ *Quels sont nos objectifs ?* *page 8*
  
- ❖ *Quelles sont les actions pédagogiques prévues ?* *pages 9 à 14*
  
- ❖ *Quelles sont les grandes lignes du voyage ?* *page 15*
  
- ❖ *Quel est le budget prévisionnel ?* *page 16*
  
- ❖ *Quel est le financement envisagé ?* *page 18*
  
- ❖ *L'association Rauzan-Pékin j.O. 2008* *page 19*
  
- ❖ *Annexes* *page 20*

Cette classe Olympique, créée dès la cinquième, a pour projet d'aller aux J.O. de PEKIN en fin de troisième.

Elle est constituée de 28 élèves (20 garçons et 8 filles), tous volontaires et animés par le même intérêt pour la pratique du sport et pour le spectacle sportif.

### ***Pourquoi les jeux olympiques ?***

Car c'est :

1. L'événement sportif et culturel le plus important dans le Monde.
2. La manifestation d'un mouvement prônant le rapprochement des peuples sur la base de la tolérance et de l'acceptation de l'autre.

### ***Pourquoi PEKIN en 2008 ?***

1. Pour connaître ce pays qui cherche à s'ouvrir sur le monde (économie, sport).
2. Pour participer aux échanges internationaux.
3. Pour découvrir une culture différente de la nôtre (2005 a été l'année de la France en Chine).

***Quels sont nos objectifs ?***

### ***Des objectifs généraux***

- Favoriser l'ouverture sur le monde, découvrir un pays aux antipodes de la France.
- Créer des liens avec les fédérations sportives concernées et l'UNSS.
- Participer à un événement planétaire.
- Développer la solidarité et les valeurs Olympiques : Paix et Tolérance.
- Créer un élan fédérateur fort au sein du collège ; développer l'interdisciplinarité.
- Responsabiliser les élèves dans la mise en œuvre d'un projet.

### ***Des objectifs spécifiques***

- Connaître l'Olympisme, ses valeurs, son impact.
- Connaître la Chine, son histoire, sa géographie, son économie, sa culture.
- Connaître le sport de haut-niveau, son organisation, ses méthodes d'entraînement, son éthique, ses déviances.
- Améliorer son anglais en donnant du sens à l'apprentissage (seule langue commune).
- Mieux connaître sa région pour pouvoir la présenter aux différents interlocuteurs.
- Maîtriser les moyens modernes de communication et connaître les techniques audio-visuelles.
- S'impliquer dans toutes les actions proposées susceptibles de contribuer au financement du voyage.

***Quelles sont les actions pédagogiques prévues ?***

## *I. Le projet en relation avec le programme scolaire.*

### **A .Durant les trois années au collège**

- Il a été décidé de l'attribution d'une heure supplémentaire EPS pour la préparation du projet
- Les cours d'EPS seront en relation avec les cycles du moment.
- Les entraînements UNSS se feront en Hand-Ball, Badminton, Athlétisme.
- Des travaux concernant le projet seront effectués :
  - . confection d'affiches, tracts en fonction des différentes actions menées.
  - . envoi de courriers (avec les parrains, avec les sportifs de haut niveau).
  - . constitution de dossiers, recherche sur le sport pratiqué en club, sur les fédérations, sur le sport de haut niveau, sur les JO.

#### • Durant L'année de cinquième

- Etude de la Chine (*programme Histoire-Géographie de 5ème*).
- Etude du Razannais et de la région Aquitaine (*programme SVT 5ème*).
- Mise en relation avec les fédérations sportives concernées avec étude d'un sportif représentatif symbolique de ce sport.
- Choix de parrains pour l'opération et rédaction des courriers.
- Préparation de logos et affiches avec la vie scolaire.

#### • Durant l'année de quatrième

- Travail sur le sport de haut niveau.
- Travail sur l'Olympisme, l'idéal Olympique, importance du mouvement, le renouveau culturel.
- Prise de contact avec les stations locales (*TV7 - FR3*) initiation à la prise de vue et au montage vidéo (*Traitement informatique, logiciel studio 9*).
- Expositions et conférences avec les athlètes de haut niveau.

#### ▪ Durant l'année de troisième

Préparation du déroulement du voyage :

- Trajet

- Exposition sur les sportifs
- Programme
- Fabrication de programmes pour les différents partenaires
- Choix des sportifs référents
- Economie chinoise

## B. Des exigences pédagogiques

Cette classe est aussi et avant tout une classe normale.

Les élèves devront donc répondre à certaines exigences pédagogiques.

Il leur sera demandé :

- Un travail régulier dans toutes les matières
  - Prise de cours et rattrapage en cas d'absence.
  - Apprentissage régulier des leçons.
  - Exercices et travaux demandés faits à la maison.
- De la rigueur face au travail
  - Pas de matériel oublié.
  - Pas de travaux non faits.
  - Pas de reproche par rapport au comportement en classe.

Ces trois critères sont évalués dans une fiche de suivi dont la gestion se fait par la Conseillère Principale d'éducation.

A tout moment, l'appartenance à cette classe peut-être remise en question.

En parallèle, on cherchera à lier, dans cette classe, les exigences pédagogiques et l'esprit sportif.

On poursuivra donc certains objectifs particuliers à la classe :

Un travail sur la cohésion de la classe.

« Nous sommes 28 au départ, l'objectif est d'être les mêmes à l'arrivée en fin de troisième ». « Ne laisser personne au bord du chemin » Lettre du Ministre.

La mise en évidence des principes de l'Olympisme.

- Travail sur le groupe (aide, entraide et soutien= solidarité).
- Notion de respect entre eux et par rapport aux autres.

Ils ont la chance d'être dans cette classe. Ils doivent en être conscients et représenter le Collège dignement.

## ***II. Le projet en relation avec le sport scolaire.***

Outre les exigences pédagogiques, les élèves de cette classe doivent appartenir et s'investir dans l'association sportive de collège.

Ils sont tous licenciés et participent à une voire à plusieurs des activités proposées à l'A.S.

Pourquoi cette appartenance ?

Car l'association sportive du collège, à travers l'UNSS ( Union nationale du sport scolaire) cherche à développer certaines valeurs :

- **La liberté** : Le sport scolaire donne aux élèves le « pouvoir d'agir » selon leur propre détermination, dans la limite des règles définies.

C'est un outil privilégié d'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme.

- **L'égalité** : Le sport scolaire est une activité démocratique où tous les acteurs ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Cela contribue de façon irremplaçable à l'égalité des chances, à l'intégration.

- **La solidarité** : En valorisant la notion d'équipe, le sport scolaire offre les conditions favorables qui permettent des échanges fraternels.

C'est un lieu d'épanouissement , de solidarités collectives et de formation à l'éthique sportive. C'est pour ces raisons qu'il nous a semblé primordial de donner une place privilégiée au sport scolaire dans la classe olympique.

Voici un récapitulatif des activités pratiquées par les élèves de cette classe dans le cadre de l'A.S

Nom/Prénom	Catégorie	Hand-Ball	Badminton	Cross	Athlétisme	Gymnastique
ARLOT Antoine	Minime garçon	x	x	x		
AUGEY Mélanie	Mimime fille		x	x	x	
BANOS Marcelin	Minime Garçon	x		x	x	
BARBE Mickaël	Minime garçon	x	x	x		
BERJON Julien	Minime garçon	x	x	x		
BILBAO Paco	Minime garçon	x	x	x		
BILLEBAUD Elliott	Minime garçon			x		
BLASQUEZ J.François	Minime garçon		x	x		
BODON Alexandre	Minime Garçon	x	x	x		x
BRETON Gaétan	Minime garçon		x	x		
BUONO Charles.A	Minime Garçon	x		x		
Bureau Margot	Minime fille		x	x		x
Cros Nicolas	Minime garçon		x	x		
De Azevedo Marina	Minime fille	x		x		
Dubroca Marion	Minime fille	x		x		x
Duthu camille	Minime fille	x	x	x		
Duvignau Clément	Minime garçon		x	x		
FAURE Anthony	Minime garçon	x	x	x		
FRAPIER Amandine	Minime fille	x		x		x
GAUTHIER Romain	Minime garçon		x	x		
GUERIN Alexis	Minime Garçon	x		x	x	
LABOURDETTE Vincent	Minime garçon		x	x		
PROMMIER Andy	Minime garçon	x	x	x		
REUS Naomie	Minime fille	x	x	x	x	
REVERDEL Rebecca	Minime fille	x	x	x	x	
TREVOR Richard	Minime garçon		x	x		

Les élèves bénéficient d'entraînements spécifiques entre 13H00 et 14H00 et aussi de certains entraînements dans le cadre de l'heure supplémentaire prévue à leur emploi du temps.

### ***III. Le projet en relation avec le sport fédéral.***

Il est demandé aux élèves, dans la mesure du possible, de faire partie d'un club sportif affilié à une fédération.

Beaucoup ont répondu à cette exigence.

- 7 élèves font du judo (3 clubs concernés)
- 4 font du tennis (2 clubs concernés)
- 4 font du foot (2 clubs concernés)
- 3 font de l'aviron (1 club concerné)
- 2 font de la natation (1 club concerné)
- 1 fait du karaté (1 club concerné)
- 2 font de la pétanque (2 clubs concernés)
- 1 fait de l'équitation (1 club concerné)
- 1 fait de l'athlétisme (1 club concerné)
- 1 fait de l'aïkido (1 club concerné)
- 1 fait du Basketball (1 club concerné)

Le but est de faire un parallèle entre l'activité physique et sportive pratiquée en cours d'EPS, dans le cadre de l'UNSS et dans le milieu fédéral.

Cela permet de :

- comparer, d'appréhender les différences et les similitudes (De l'EPS vers le sport de haut niveau).
- travailler sur la connaissance de soi, de ses capacités et en même temps rechercher le dépassement de soi dans la pratique sportive.
- s'immerger dans un monde compétitif (Progression en intensité et en niveau, du cours d'EPS au niveau fédéral).

On rejoint ici la devise olympique **Citius, Fortius, Altius** (Plus vite, plus fort, plus haut).

Voici de manière plus détaillée la participation sportive en clubs des élèves de la classe.

Nom/Prénom	Catégorie	sport	Club	Niveau	Nombre d'entraînements dans la semaine
ARLOT Antoine					
AUGEY Mélanie		Aïkido	Fronsac	Ceinture jaune	
BANOS Marcelin		Judo Tennis	Sauveterre Blasimon	Ceinture bleue	3 fois
BARBE Mickaël		Tennis	Rauzan		1 fois
BERJON Julien		Natation	Libourne		1 fois
BILBAO Paco		Tennis	Rauzan		1 fois
BILLEBAUD Eliott		Rugby Judo	Castillon Naujan & P.	Ceinture verte	1 fois 2 fois
BLASQUEZ J.François	Cadet	Pétanque	Targon		3 fois
BODON Alexandre		Aviron	Castillon		2 fois
BRETON Gaétan		Pétanque Tennis	Sauveterre Blasimon		2 fois 1 fois
BUONO Charles.A		Natation Judo	Libourne Castillon		2 fois 2 fois
Bureau Margot		Danse Equitation	Ruch		2 fois
Cros Nicolas		Judo	Naujan & P.	Ceinture jaune	2 fois
De Azevedo Marina		Judo	Naujan et Postiac	Ceinture Jaune	1 fois
Dubroca Marion		Tennis	Rauzan		1 fois
Duthu camille		Aviron	Castillon		2 à 3 fois
Duvignau Clément		Judo	Naujan & P.	Ceinture orange	2 fois
FAURE Anthony		Basketball	Libourne		
FRAPIER Amandine					
GAUTHIER Romain	Moins de 13 ans	Football	Rauzan	Ligue	2 fois
GUERIN Alexis	Moins de 13 ans	Football	Rauzan	Ligue	2 fois
LABOURDETTE Vincent		Aviron	Castillon		1 fois
PROMMIER Andy					
REUS Naomi		Athlétisme	Libourne		
REVERDEL Rebecca		Karaté	Castillon	Ceinture verte	1à3 fois
TREVOR Richard	Moins de 13 ans	Football Tennis	Rauzan Rauzan		3 fois 1 fois

Pour étayer ce projet, nous avons fait appel à des sportifs de notre région pour parrainer notre action.

Nous avons contacté :

- Myriam KORFANTY : championne du monde de Hand-Ball avec l'équipe de France.
- Cathy ARNAUD : Judokate ayant participé aux J.O. de Sidney.
- Caroline DELAS : rameuse, qui a participé aux J.O. d'Athènes.
- Thierry VIGNERON : Ancien perchiste et médaillé olympique à Atlanta.
- Tony ESTANGUET : double champion olympique à Sidney et Athènes en canoë.

Pour renforcer le travail sur le sport de haut niveau, nous voulons établir une correspondance ( via internet) entre nos élèves et des sportifs qualifiés pour les J.O. de 2008.

Ce travail portera sur leurs parcours sportifs, leurs palmarès et leurs objectifs pour les 2 ans à venir.

--

## *Quelles sont les grandes lignes du voyage ?*

### *Durée, dates*

- Une dizaine de jours
- Entre le 8 et le 24 Août 2008

### *Les effectifs*

- Les élèves de la classe Olympique : 26
- Les 3 accompagnateurs :
  - Mme FARGES Nathalie
  - Mme MARMOUSEZ Nathalie
  - M. ORENSANZ Gilbert

### *Le séjour à PEKIN*

- 5 à 6 jours de spectacles Olympiques en rapport avec les sportifs choisis.
- Hébergement dans les structures collectives, type lycée ou hôtels.
- 1 ou 2 jours de visites culturelles à Pékin (*la place Tian'anmen, le Musée de la révolution, la Cité interdite, le Palais du peuple, le Mausolée Mao*)
- Possibilité d'aller jusqu'à la Grande muraille de Chine.

### **Le transport aérien**

- ***ALLER : BORDEAUX/PARIS/PEKIN***
- ***RETOUR : PEKIN/PARIS/BORDEAUX***

## *Quel est le budget prévisionnel ?*

### *Estimation du coût du voyage par personne*

Transport aérien	1700 €
Hébergement	500 €
Déplacement sur place	150 €
Billets épreuves	400 €
Visites	400 €
Frais de restauration	350 €
<b>Coût total</b>	<b>3500 €</b>

Cf budget joint

--

## *Quel est le financement envisagé ?*

### *Un auto-financement*

- Participation des familles sous forme d'une épargne mensuelle.  
Prélèvement automatique (*15€ pendant 32 mois*).
- Mise en place d'actions pour gagner de l'argent à verser dans le « Pot commun ».
  - collecte de cartouches et de téléphones portables.
  - Brocante.
  - Calendriers fabriqués par les élèves.
  - Participation individuelle des élèves (petits boulots).
  - Stands lors de manifestations sportives.
  - Loto, tombola, repas....
  - Vente de vin, de tee-shirts,....

### *Des subventions des collectivités territoriales*

- Syndicat intercommunal
- Conseil général
- Conseil régional
- Jeunesse et sport
- Fédérations
- Clubs
- UNSS

### *Un financement privé*

- Des « grands noms » qui soutiennent les sportifs français  
(exemple : EDF, ACCOR, Adidas, ...)
- Des partenaires locaux : Cave de Rauzan, Casse automobile,  
Amicale des anciens élèves, Crédit Agricole...
- Des partenaires venant du tissu relationnel des parents.

Un compte bancaire spécifique a été ouvert .

Un cahier de tenue de comptes où chaque action est notée a été mis en service.

Afin de suivre l'avancée du dossier, un comité de pilotage a été constitué. Il réunit élèves, parents et enseignants.

## *L'association Rauzan-Pékin J.O. 2008*

Les parents des élèves, ont créé une association « RAUZAN-PEKIN J.O. 2008 » et sont ainsi impliqués de façon très sérieuse avec l'équipe pédagogique pour mener à terme ce projet.

Les statuts, le règlement intérieur et la charte de cette association se trouvent en annexe.

Un petit groupe travaille sur la création d'un site internet : outil indispensable pour pouvoir communiquer efficacement que ce soit au niveau des médias.

# ANNEXES

# **STATUTS de l'association des Parents-d'élèves** **" RAUZAN –PÉKIN J.O. 2008 "**

## **Article 1 - DÉNOMINATION**

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une Association de parents d'élèves régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 sous la dénomination :  
" RAUZAN-PÉKIN J.O 2008 "

Il s'agit d'une association indépendante non institutionnelle, constituée de personnes physiques privées et indépendantes les unes des autres ; elle représente et défend les droits et intérêts de tous ses membres dans le cadre strict de l'Association.

## **Article 2 - OBJET**

L'Association a pour principal objet de :

1. collecter et gérer sur le (ou les) compte(s) de l'association les fonds correspondant aux versements de la participation forfaitaire des familles au coût du voyage. (Cf Règlement Intérieur).
2. collecter et générer des fonds provenant de dons, de sponsors, subventions, versements, ventes, ou toutes autres ressources décidées par le Bureau et autorisées par la loi.

L'association souhaite encourager, soutenir et permettre la réalisation du projet pédagogique du Collège Pierre Martin à Rauzan (33420), lequel projet est d'emmener une classe aux J.O. de Pékin en 2008.

L'association recherche et utilise tous les moyens de diffusion et d'expression écrits, oraux , audiovisuels, ou tout autre moyen actuel ou futur aidant à la réalisation de ce projet (création d'un site Internet, par exemple). Elle autorise la délégation de ses membres dans d'autres structures dans le but de permettre la réalisation de son projet.

L'association n'a pas pour objet :

- d'organiser le voyage ni le séjour des élèves à Pékin.

Le Collège de Rauzan représenté par l'équipe pédagogique constituée autour de ce projet s'engage, lors de l'Assemblée Générale de l'Association en 2008, ou avant cette échéance en cas d'échec, à présenter ses conclusions sur la réalisation ou sur l'abandon du projet, à l'ensemble des familles adhérentes.

L'association pourra s'opposer à toute décision qu'elle jugerait inacceptable, telle que le maintien du voyage malgré un contexte politique instable, ou en cas de terrorisme ou encore de problème sanitaire, et autre cas majeur.

En cas d'abandon du projet avant cette échéance, se reporter à l'article 24.

## **Article 3 - ADRESSE**

Le siège social de l'Association est fixé au :  
Collège Pierre Martin 33420 RAUZAN

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

## **Article 4 - DURÉE**

L'Association est constituée pour une durée limitée. Elle sera dissoute au 31 décembre 2008.

### **Article 5 - ADHESION**

Pour faire partie de l'Association, il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé au règlement intérieur annexé aux présents statuts.

Tous les parents d'élèves et élèves de cette classe, les tuteurs légaux seront membres titulaires de l'Association à raison d'une adhésion par famille.

Tous les professeurs de la classe à projet sont membres de droit, à la condition d'accepter cette qualité, et ne sont pas assujettis à la cotisation annuelle.

Seuls les membres titulaires ou les autres membres adhérents, ayant acquitté leur cotisation annuelle, ou les membres bienfaiteurs (ayant versé à l'Association un don au moins égal à 100 fois le montant de la cotisation annuelle des autres membres adhérents) pourront participer à l'Assemblée Générale avec voix délibérative. Les membres de droit (les professeurs de la classe acceptant cette qualité), les membres associés (choisis par le Conseil d'Administration parmi les personnes, groupements ou sociétés susceptibles de s'intéresser à l'activité de l'Association), et les membres d'honneur (personnes qui rendent ou ont rendu des services à l'Association, reconnus comme tels par le Conseil d'Administration) ne sont pas tenus de payer la cotisation annuelle. Ils peuvent assister à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

### **Article 6 - COTISATION**

Une cotisation annuelle doit être acquittée par les adhérents. Son montant est fixé par le Conseil d'Administration (cf. règlement intérieur de l'Association).

### **Article 7 - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION**

Les ressources de l'Association sont :

1. les versements des parents des élèves de la classe constituée autour du projet;
2. les cotisations payées par les adhérents ;
3. les dons des personnes physiques ou morales ;
4. les subventions ;
5. toute(s) autre(s) ressource(s) décidée(s) par le Bureau et autorisée(s) par la loi ;
6. sponsors privés ;
7. gains provenant de différentes actions.

### **Article 8 - GESTION DES FONDS**

- a) Ressources de l'association provenant des versements des parents des élèves de la classe constituée autour du projet (Article 7 – 1.)

Les versements sont effectués sur le (ou les) compte(s) bancaires ouvert(s) par l'association. Ils représentent une masse financière, ou fonds, collecté(e) par l'association. Cela permet, pour chaque famille, l'étalement de sa participation en mensualités.

- b) Autres ressources de l'association (Article 7 – 2. à 7.)

Les autres ressources sont également versées sur le (ou les) compte(s) bancaires ouvert(s) par l'association, et gérées par elle.

### **Article 9 - RESTITUTION DES FONDS**

- a) Les fonds, définis à l'article 7 – 1. seront remboursés, hors intérêts, aux parents :
- qui en feraient la demande (dans les seuls cas prévus aux \$ 4. et \$5. du Règlement Intérieur), ou
  - en cas d'abandon du projet (Cf Article 24).
- b) La cotisation à l'association définie à l'article 7 – 2. est non remboursable.
- c) Les fonds définis à l'article 7 – 3. à 7. seront reversés au collège de Rauzan en cas d'abandon du projet. (Cf Article 24).

### **Article 10 – DECES / DÉMISSION / RADIATION**

La qualité de membre se perd par le décès, la démission ou la radiation. (Cf Règlement intérieur)

La démission doit être adressée au Bureau par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

### **Article 11 – CESSATION DE FONCTION D'UN MEMBRE DU BUREAU OU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Démission volontaire :** Un dirigeant (membre du Bureau ou du Conseil d'Administration) peut démissionner à tout moment. Il doit en informer l'Association par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La démission prend effet dès sa notification à l'Association ; toutefois, vis-à-vis des tiers elle ne prend effet qu'après déclaration de la modification à la préfecture.

Cette démission n'a pas à être justifiée mais elle ne doit pas causer un préjudice à l'Association. Si la démission a été donnée dans l'intention de nuire, le dirigeant peut être condamné à des dommages-intérêts en réparation du préjudice causé à l'Association.

Le Conseil d'Administration désignera un remplaçant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Démission collective :** Dans le cas d'une démission de l'ensemble des dirigeants, la dissolution de l'Association sera prononcée et la démission des dirigeants ne prendra effet que lorsque les nouveaux dirigeants auront déclaré à la Préfecture les changements intervenus.

**Révocation :** La Révocation est prononcée par l'Assemblée Générale et ne doit pas revêtir un caractère intempestif et vexatoire. Dans ce cas, elle pourrait donner lieu à des dommages-intérêts.

**Décès :** En cas de décès, le Conseil d'Administration désignera un remplaçant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

### **Article 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Association est dirigée à sa création par un conseil composé de 6 membres ou plus , élus pour 1 an par l'Assemblée Générale.

Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier, d'un Trésorier-adjoint, d'un Secrétaire et de Secrétaires-adjoints.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous les actes ou opérations qui entrent dans l'objet de l'Association et qui ne sont pas du ressort de l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion des membres du Bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

### **Article 13 - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président.  
Les décisions sont prises à la majorité des voix. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

### **Article 14 - LE TRÉSORIER**

Le Trésorier est chargé de la gestion financière et comptable de l'Association. Il perçoit les recettes et effectue les paiements sous le contrôle du Bureau.

Il tient ou fait tenir sous son contrôle une comptabilité régulière de toutes les opérations dont il rend compte au Bureau et à l'Assemblée Générale.

Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'Association, auprès de toute banque ou de tout établissement de crédit, tout compte dépôt ou compte courant.

Avec le Président, en double signature, il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque ou ordre de virement pour le fonctionnement du ou des comptes.

### **Article 15 – LE TRÉSORIER-ADJOINT**

Le Trésorier-adjoint remplace le Trésorier en cas d'absence, de vacance ou de maladie de celui-ci.

### **Article 16 - LE PRÉSIDENT**

Le Président est élu pour une durée de un an par le Conseil d'Administration.

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il a notamment le pouvoir d'agir en justice comme défendeur au nom de l'Association et comme demandeur avec l'autorisation du Bureau. Il peut former dans les mêmes conditions, tous appels et pourvois. Il ne peut transiger qu'avec l'autorisation du Bureau.

A défaut du Président, la représentation en justice de l'Association sera assurée par le Vice-Président, le Trésorier ou le Trésorier-adjoint, dans les mêmes conditions que celles précisées ci-dessus.

Le Président convoque les assemblées générales, le Bureau et le Conseil d'Administration.

Il préside toutes les assemblées. En cas d'absence, de vacance ou de maladie, il est remplacé par le Vice-Président, le Trésorier, ou le Trésorier-adjoint sur décision du Bureau.

Avec le Trésorier, en double signature, il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque ou ordre de virement pour le fonctionnement du ou des comptes.

### **Article 17 – LE VICE-PRÉSIDENT**

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence, de vacance ou de maladie de celui-ci.

### **Article 18 - LE SECRÉTAIRE**

Le Secrétaire est chargé de la conservation et de l'archivage de toute la correspondance de l'Association et de tous les documents concernant le fonctionnement de celle-ci, à l'exception de ceux relatifs à la comptabilité.

Il rédige les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, du Bureau et de l'Assemblée Générale.

Il gère les affaires courantes de l'Association sous le contrôle du Président et du Conseil d'Administration.

Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901.

### **Article 19 – LE SECRETAIRE-ADJOINT**

Le Secrétaire-adjoint remplace le Secrétaire en cas d'absence, de vacance ou de maladie de celui-ci.

### **Article 20 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale ordinaire est composée de tous les membres à jour de leurs cotisations au jour de la convocation. La convocation peut être soit individuelle soit collective (avis publié dans la presse).

Le vote par procuration est autorisé mais nul ne peut détenir plus de deux mandats et les mandataires sont obligatoirement membres de l'Association.

La procuration est établie sur papier libre.

Les décisions sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Dans tous les cas, les délibérations sont prises à main levée ou à l'issue d'un vote par bulletin secret.

L'Assemblée Générale ordinaire est présidée par le Président, assisté des membres du Bureau qui organise les débats et présente la situation morale de l'Association. Le procès-verbal de la réunion sera rédigé par le ou les Secrétaires du Bureau.

Le Trésorier rend compte de sa gestion, soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée et vote le budget de l'exercice suivant.

L'ordre du jour est fixé sur les convocations.

### **Renouvellement des dirigeants**

L'Assemblée élit, pour un an, les dirigeants de l'Association.

A chaque Assemblée Générale annuelle, les dirigeants peuvent reconduire leur candidature ; leur ré-élection s'obtiendra à l'issue du vote de l'Assemblée et à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de démission volontaire, collective, révocation, ou décès le remplacement sera prononcé conformément à l'article 11 des statuts de l'Association.

### **Article 21 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 20 des présents statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts toutes les modifications nécessaires.

Elle peut notamment décider la dissolution de l'Association, la liquidation de ses biens, sa fusion avec tout autre Association poursuivant un but analogue, ou son affiliation à une union d'Associations.

La convocation doit comporter l'ordre du jour et si nécessaire, le texte des modifications proposées en annexe.

### **Article 22 - REGLEMENT INTERIEUR :**

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Il s'impose à tous les membres de l'Association.

**Article 23 – CHARTE**

Une Charte est établie par le Conseil d'Administration qui la fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Elle s'impose à tous les membres de l'Association.

**Article 24- DISSOLUTION**

**Deux cas sont possibles :**

**I.** De plein droit : l'Association sera dissoute le 31 décembre 2008.

*Remarque : Les membres ont toutefois, la possibilité de décider, avant l'arrivée du terme, la prorogation de l'Association.*

**II.** La dissolution peut être décidée avant la date du 31 décembre 2008, par l'Assemblée Générale, pour des motifs divers : difficultés financières empêchant la poursuite du projet, ou autres motifs recevables par l'Assemblée Générale dont la liste n'est pas limitative.

**Conséquences :**

1. L'Association s'engage à restituer à chaque famille le montant total des versements qu'elle aura effectués, hors intérêts.
2. La reprise des apports par l'apporteur, hors intérêts, peut être prononcée par l'Assemblée Générale. Le bien de la reprise ne peut être que celui qui a été apporté, sans actualisation.
3. Les autres biens restants ne peuvent pas être attribués aux membres de l'Association conformément à l'article 9 du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. Ils doivent revenir à un organisme ayant un but non lucratif :
  - Association ayant le même objet social ;
  - Association n'ayant pas le même objet social ;
  - personne morale de droit privé (fondation, syndicat...)
  - personne morale de droit public (collectivité territoriale, établissement public, caisse des écoles ,...).



Fait à RAUZAN, le 28 novembre 2005

**La Présidente**

**Marie LABOURDETTE.....**

Signature de la Présidente

**La Trésorière**

**Béatrice DUTHU.....**

Signature de la Trésorière

**La Secrétaire**

**Marie-Lise BERJON**

Signature de la

Secrétaire

**Le Vice-Président**

**BILBAO Robert**

Signature du Vice-Président

**Le Trésorier-adjoint**

**PAGOLA J.Pierre**

Signature du Trésorier-adjoint

**La 1ère Secrétaire-adjointe**

**RÉUS Érika**

Signature de la 1<sup>ère</sup> Secrétaire-adjointe

**Le 2ème Secrétaire-adjoint**

**LABOURDETTE Philippe**

Signature du 2<sup>ème</sup> Secrétaire-adjoint

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

## **De l'ASSOCIATION : RAUZAN-PÉKIN J.O 2008**

### *Les membres*

#### **Cotisation et prélèvements**

- 1 – Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de :
- 2 – Les membres adhérents acceptent le prélèvement automatique mensuel de 15euros pendant 33 mois, de novembre 2005 à juillet 2008.
- 3 – Le montant de la cotisation et du prélèvement est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- 4 – En cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre le montant des prélèvements versés sera remboursé, hors intérêts et hors frais de réservation
- 5 – Un compte rémunéré sera ouvert au nom de l'Association dans un établissement bancaire désigné par le conseil d'administration

#### **Admission de membres nouveaux**

- 1 – Les personnes désirant adhérer doivent être acceptées par le conseil d'administration.
- 2 – Les statuts, la charte, et le règlement intérieur sont remis à chaque nouvel adhérent.

#### **Exclusion, radiation**

- 1 – La radiation est prononcée par le bureau en cas de comportement dangereux, de propos désobligeants envers les autres membres, de non-respect du règlement intérieur ou de la charte, l'intéressé ayant été entendu préalablement par le bureau dans un délai d'une semaine avant le prononcé de la sanction.
- 2 – La radiation est adressée par lettre recommandée avec avis de réception.
- 3 – En cas de radiation ou d'exclusion le conseil d'administration peut décider de restituer ou de ne pas restituer le montant des versements mensuels hors intérêts, et hors frais de réservation.

#### **Démission – Décès – Disparition**

- 1 – Conformément à l'article 8 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser au bureau, par lettre recommandée, sa décision.
- 2 – En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.
- 3 – En cas de décès, de démission, de maladie, le conseil d'administration peut restituer le montant des versements mensuels, hors intérêts, et hors frais de réservation.

### *Fonctionnement de l'association*

#### **Assemblée générale ordinaire**

- 1 – L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation individuelle ou collective, ou par le canal du carnet de correspondance des élèves.
- 2 – Le vote s'effectue à main levée ou par bulletin secret déposé dans une urne tenue par le secrétaire de séance. Le vote par procuration est autorisé conformément à l'article 17 des statuts de l'association.
- 3 – Il est désigné un secrétaire de séance en début de réunion. Il rédige un procès verbal de l'assemblée générale.

#### **Assemblée générale extraordinaire**

- 1 – Conformément à l'article 18 une assemblée générale extraordinaire peut se réunir.
- 2 – Elle peut modifier les statuts, décider de la dissolution de l'association, de la liquidation de ses biens, de sa fusion avec tout autre association poursuivant un but analogue, ou son affiliation à une union d'associations.

